



Délibération  
N° 3.03.2025

Date de convocation :  
6 mars 2025

Nombre de conseillers :

- ♦ En exercice : 9
- ♦ Présents : 5
- ♦ Volants : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. ANES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 10.04.2025

ID : 095-219506128-20250312-CDE3032025-DE

Bescher  
Levrault

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**, M. **ANES**,  
M. **GENOT**

Absents Excusés :  
Mme **CABRERA**, M. **RAVET**

Absent excusé ayant donné pouvoir :  
Mme **TOURBEZ** a donné pouvoir à Mme **LE MILLOUR**  
Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

### OBJET : SORTIE PEDAGOGIQUE 2025 – GROUPE SCOLAIRE ARNAUD BELTRAME – CLASSE DE MER A VELO

**CONSIDERANT** que Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame, a un projet de classe de mer à vélo,

**CONSIDERANT** qu'il souhaite sensibiliser sa classe de CM1/CM2 au respect du milieu marin et à sa protection,

**CONSIDERANT** qu'il a pour objectif de développer chez ses élèves, le savoir rouler,

**CONSIDERANT** que pendant 6 jours du 22 au 27 juin 2025, ils vont participer à une randonnée en Bretagne, à l'île Grande dans les Côtes d'Armor et effectuer entre 25 à 50 km par jour,

**CONSIDERANT** qu'ils vont s'entraîner tout au long de l'année à cet effet,

**CONSIDERANT** que le milieu marin sera abordé au cours de différentes disciplines : éducation civique et morale, sciences, production d'écrits, mathématiques, histoire et géographie,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 1 500 € à ce projet d'un montant total de 13 926 €, au niveau du projet pédagogique 2025 pour le groupe scolaire Arnaud Beltrame,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **FIXE** la participation à hauteur de 1 500 € quant au projet pédagogique du groupe scolaire Arnaud Beltrame, à savoir : une classe de mer à vélo sur 6 jours, du 22 au 27 juin 2025 à l'île Grande dans les Côtes d'Armor,
- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président de la Caisse des Ecoles certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture,

le 18 mars 2025

et a été affiché le 19 mars 2025

Le Président de la Caisse des Ecoles



Le Président du Comité de la Caisse des Ecoles  
Paul GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.